

Vers un financement de la culture à deux vitesses?



ANTOINE VANDEMBULKE

Juriste, assistant à l'Université de Liège

Le dernier Conseil des ministres de l'année 2015 a approuvé un avant-projet de loi visant à étendre aux arts de la scène le régime de Tax shelter, réservé jusqu'à présent aux seules productions audiovisuelles.

Le Tax shelter consiste en une exonération fiscale pour les sociétés souhaitant investir une partie de leurs bénéfices imposables dans le financement d'une œuvre agréée par les Communautés compétentes (française, flamande et germanophone). Cet avantage a pour objectif de stimuler les investissements privés dans des secteurs a priori non ou peu rentables.

Réformé en 2014, le Tax shelter offre désormais un avantage fiscal suffisamment élevé pour couvrir l'intégralité des sommes investies; l'investisseur ne détient, en revanche, plus aucun droit sur l'œuvre financée. Peu importe donc le succès commercial de la production en question.

Ce mécanisme s'avère dès lors particulièrement intéressant pour l'ensemble des parties concernées: d'un côté, la société de production perçoit des ressources financières non négligeables dont la seule contrepartie consiste en l'obligation de dépenser une partie de cet argent sur le territoire belge; de l'autre, l'investisseur bénéficie d'un rendement fixe et ancré dans la loi pouvant atteindre plus de 10% du montant investi.

Un mécanisme séduisant à première vue

À première vue, l'extension de ce mécanisme aux arts de la scène apparaît particulièrement séduisante pour le secteur. Il s'agirait en effet d'une source de financement supplémentaire qui, bien que provenant de fonds privés, présenterait les principaux avantages d'une subvention classique: aucune exigence de rentabilité, pas d'obligation de publicité et nul droit de regard artistique sur l'œuvre.

Puisque le projet gouvernemental consiste à étendre un mécanisme déjà existant, les projets scéniques ou théâtraux entreraient dès lors en concurrence avec les projets cinématographiques.

Néanmoins, grâce à la neutralité économique du mécanisme, une société n'a pas un intérêt financier plus grand à investir dans un blockbuster que dans une pièce de théâtre expérimentale. Quant à la visibilité du projet, un investissement Tax shelter ne constitue pas une dépense de sponsoring et aucune obligation publicitaire au profit du sponsor n'incombe au producteur. Le retentissement d'un projet n'est donc pas censé guider le choix de l'in-



L'extension du Tax shelter risque d'accroître les différences de moyens, déjà marquées, entre les petites et les grandes structures des arts de la scène. Ici, «La Vestale», à la Monnaie. © LA MONNAIE/DE MUNT

Il est probable que le Tax shelter profitera essentiellement aux entreprises et institutions culturelles les plus importantes, lesquelles sont en mesure de produire des projets d'envergure occasionnant de nombreuses dépenses.

vestisseur.

Malgré la neutralité économique du choix des projets financés, il est cependant probable que le Tax shelter profitera essentiellement aux entreprises et institutions culturelles les plus importantes, lesquelles sont en mesure de produire des projets d'envergure occasionnant de nombreuses dépenses.

En effet, la conception même du mécanisme repose sur une logique économique selon laquelle l'absence de recettes fiscales perçues par l'État sur les sommes investies sera compensée par une fiscalité dérivée sur l'activité stimulée (via l'impôt des personnes physiques sur le salaire des musiciens et comédiens ou la TVA sur l'achat de décors et de costumes, par exemple). Dans cette optique, les projets nécessitant des dépenses importantes (indépendamment de leur rentabilité) seront prioritairement visés. Les premières ébauches exposant les motifs de la loi soulignent d'ailleurs l'importance de soutenir des œuvres scéniques ou théâtrales «majeures».

Rien n'empêche évidemment une troupe modeste de partir à la recherche d'investisseurs pour financer son projet, mais les nombreux obstacles et la charge administrative que ce travail représente nécessitent généralement de passer par une société intermédiaire. Or ces mêmes intermédiaires, déjà bien établis sur le marché, auront plutôt intérêt à viser les larges structures, dont les besoins en financement sont bien plus élevés, plutôt que de s'adresser à une multitude de petits producteurs.

Différences de moyens

L'extension du Tax shelter risque donc d'accroître les différences de moyens, déjà marquées, entre les petites et les grandes structures des arts de la scène. Il sera dès lors intéressant d'observer les réactions des Communautés et de voir si elles décideront d'adapter leur politique de subven-

tions en conséquence.

Si l'écart risque de se creuser, cette mesure constitue malgré tout un effort financier de la part de l'État fédéral en faveur de la culture. L'impact budgétaire ne devrait toutefois pas être considérable. La mesure consiste en effet en une extension d'un mécanisme déjà existant. Si le nombre de projets pouvant bénéficier du Tax shelter devrait logiquement augmenter, rien ne permet d'affirmer que les investissements augmenteront également.

En dépit des coupes budgétaires fédérales drastiques qui ont précédé cette mesure, cette mesure fiscale n'entre, en définitive, pas en contradiction avec la ligne politique du gouvernement. Cette mesure reflète en effet fidèlement une certaine philosophie libérale selon laquelle l'État n'a pas à définir le champ du culturel ni à décider quel projet doit être financé. En l'espèce, l'État continue à supporter l'intégralité du financement mais c'est désormais aux investisseurs privés de choisir quel projet mérite d'être soutenu.

Il ne serait du reste pas étonnant que cette mesure soit suivie d'une réforme fiscale du mécénat dans un futur proche, dont le but serait cette fois d'encourager les particuliers à soutenir les institutions et entreprises culturelles. Cet engrenage positif risque cependant de précipiter le retrait, jusqu'alors progressif, des pouvoirs publics dans l'octroi de subventions.

Notons enfin que cette extension engendrera une potentielle diminution des recettes fédérales (l'impôt des sociétés sur lequel porte l'exonération étant une source de revenu fédéral), au profit d'institutions essentiellement communautaires, puisque, hormis quelques institutions fédérales (la Monnaie, Bozar et l'Orchestre national de Belgique), la culture relève de la compétence des Communautés. Une autre forme d'idéologie, également partagée par un parti au moins de la coalition gouvernementale.

LU POUR VOUS

Les Français et le bonheur, une histoire tourmentée

Face au climat délétère qui pollue aujourd'hui le moral des Français, Hervé Gaymard avance son joker: l'Histoire. Avec un grand H. Celle de ce «cher et vieux pays», pour reprendre l'expression du général de Gaulle.

Avec «Bonheurs et Grandeur. Ces journées où les Français ont été heureux» (éditions Perrin), il souhaite démontrer que la France a toujours su faire face et se relever devant l'adversité. Les Français ne seraient pas doués pour le bonheur, dit-on. Vraiment?

«Joueurs de flûte»

L'auteur entend bien infirmer cette assertion et dire stop à ces «talentueux joueurs de flûte qui aiment danser sur les ruines, exacerber les peurs et flatter les ressentiments (...)». Ce livre est né d'une insurrection vitale contre le malheur français. Du refus de se complaire dans le vertige narcissique du déclin.»

Ancien ministre, conseiller actuel d'Alain Juppé, Hervé Gaymard n'est pas historien. Qu'importe, l'histoire de France le passionne et lui donne l'occasion de proposer sa sélection de treize journées qui ont marqué la France. Un choix bien éclectique qui a de quoi surprendre ses lecteurs. De l'entrée d'Henri IV dans Paris au sacre des Bleus à la Coupe du monde de 1998, en passant par la Libération, la paix d'Amiens, l'inauguration de l'Exposition universelle en 1867 ou le défilé de la victoire en juillet 1919.

L'auteur n'hésite pas à faire le grand écart dans son ouvrage, bien écrit, qui se lit avec plaisir et rappelle certains événements oubliés voire méconnus.

Des dates passées sous silence par l'auteur feront naître des commentaires. Sans doute.

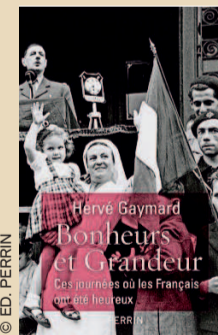
L'ombre du grand Charles

Un ouvrage au-dessus duquel plane l'ombre du grand homme, le général de Gaulle, omniprésent. Dans les pages et dans le cœur de l'auteur. Plusieurs entrées font d'ailleurs la part belle au grand Charles. Avec justesse, n'en déplaise à ses détracteurs.

À Emmanuel d'Astier de La Vigerie (NDLR: journaliste et homme politique) qui lui demandait, la veille de son retour au pouvoir, s'il était un homme heureux, Charles de Gaulle avait répondu: «Vous êtes complètement stupide! Le bonheur, ça n'existe pas.» Il avait raison. Sans doute doit-on parler de moments de bonheur. Comme ceux racontés dans ce livre.

PHILIPPE DEGOUY

«Bonheurs et Grandeur. Ces journées où les Français ont été heureux», par Hervé Gaymard. Éditions Perrin. 464 pages, 23 euros.



Le Saint-Siège n'apprécie pas la caricature de Charlie Hebdo, celle d'un Dieu assassin

L'OSSERVATORE ROMANO

L'Osservatore Romano, quotidien du Vatican, a estimé mercredi que la une du numéro anniversaire de Charlie Hebdo illustré par un Dieu portant une Kalachnikov était «pénible» et qu'elle manquait de respect envers les croyants, quelle que soit leur religion.

En première page du numéro paru mercredi, commémorant le premier anniversaire de l'attaque meurtrière contre sa rédaction, l'hebdomadaire satirique qui aime exploiter la veine anticléricale publie un dessin montrant un Dieu barbu, portant une Kalachnikov et aux vêtements couverts de sang avec l'inscription: «Un an après, l'assassin court toujours».

Le quotidien du Vatican juge que Charlie Hebdo cherche à «manipuler» la foi.

«Derrière la bannière trompeuse

d'une laïcité intransigeante, l'hebdomadaire français oublie une fois de plus que des dirigeants religieux de tous les cultes appellent depuis des lustres à rejeter la violence commise au nom de la religion et qu'invoquer Dieu pour justifier la haine est un authentique blasphème», écrit le journal dans un court commentaire publié en page intérieure.

«Le choix de Charlie Hebdo montre le triste paradoxe d'un monde de plus en plus soucieux d'être politiquement correct, au point d'en devenir ridicule (...) mais qui ne veut pas reconnaître ou respecter la foi en Dieu de chaque croyant, quelle que soit sa religion», poursuit l'Osservatore Romano.

À noter que le président du Conseil français du culte musulman Anouar Kbibech s'est dit, lui, «blessé» par cette caricature qui «vise l'ensemble des croyants des différentes religions».

LE CHIFFRE

17,1%

Les voitures zéro émission se sont arrogé une part de marché de 17,1% des immatriculations de véhicules neufs l'an dernier en Norvège, un niveau sans équivalent dans le monde. La Norvège offre l'est vrai de nombreuses incitations: alors que les voitures à combustion sont très lourdement taxées, celles à propulsion électrique sont exemptées de la quasi totalité des taxes et leurs conducteurs peuvent, dans certains cas, emprunter les couloirs de transport collectif et stationner gratuitement.

«Chaque jour qui passe sans que l'accord ne soit entériné est un jour de gagné pour l'EI.»

L'ÉMISSAIRE DE L'ONU MARTIN KOBLER



L'émissaire de l'ONU Martin Kobler a prévenu que chaque jour qui passe sans entériner l'accord politique inter-libyen est un jour de gagné pour le groupe Etat islamique qui cherche à s'emparer des ressources pétrolières en Libye.

© REUTERS